

Procès-verbal

Assemblée Sectorielle bio extraordinaire du 11 janvier 2021

Thème: PAC post 2020: Questions-clés, préoccupations, idées et propositions des représentants du Collège

Version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « bio » du 11 janvier 2021 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Thomas Schmit, Lidwine Rochette
Annexe	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Liste des questions et remarques postées sur le chat et classées par thématiques Annexe III : La promotion de l'agriculture bio (présentation de l'Apag-W) Annexe IV : Document préparatoire de l'assemblée sectorielle

II. Introduction et désignation d'un président de séance

Cette réunion extraordinaire est organisée à la suite du souhait des représentants du Collège des Producteurs d'aborder la thématique de la PAC post 2020. Charles Albert De Grady est désigné en tant que président de séance. La réunion est enregistrée.

III. Validation du PV de l'Assemblée Sectorielle bio du 23 novembre 2020

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 23 novembre 2020 est disponible sur le site internet du Collège des Producteurs ([PV-AS-BIO-23nov2020-VersionProvisoireCorrige.pdf](https://www.collegedesproducteurs.be/PV-AS-BIO-23nov2020-VersionProvisoireCorrige.pdf) (collegedesproducteurs.be)). Il a précédemment été envoyé aux participants. Celui-ci est approuvé.

IV. Résultats des élections de décembre 2020 – présentation des représentants élus

Quatre personnes ont posé leur candidature à cette élection : Dominique Jacques, Charles Albert De Grady, Pierre Lecomte et Philippe André. Elle a enregistré un taux de participation de 77% par rapport aux nombres de personnes inscrites.

Les résultats sont les suivants (en pourcentage de voix) : Dominique Jacques 19%, Charles Albert de Grady 25%, Pierre Lecomte 16%, Philippe André 40%.



Philippe André est donc élu en tant que membre effectif et Charles Albert De Grady en tant que membre suppléant. André Grévisse reste membre suppléant. Dominique Jacques reste représentant jusqu'à la passation lors de la réunion du Collège au mois de février. Thomas Schmit, chargé de mission secteur bio (SoCoPro - Collège des Producteurs) remercie Dominique Jacques pour sa participation aux travaux du Collège des Producteurs, son écoute et sa vaste connaissance du monde agricole. Dominique Jacques salue le travail réalisé avec le Collège des Producteurs et la collaboration enrichissante entretenue avec les personnes. Il souhaite que Philippe André continue dans la voie d'une approche constructive avec le secteur bio et remercie chacun.

Thomas Schmit invite les représentants à se présenter.

Philippe André : exploite une ferme bio en production de poulets de chair bio et porcs d'engraissement, cultures et fourragers ainsi qu'un magasin à la ferme. Il exerce une activité complémentaire commerciale pour un abattoir.

Daniel Collienne : exploite une ferme en polyculture/élevage à Sprimont essentiellement en production laitière et en diversification dans la production d'œufs de pâturage avec des poulaillers mobiles.

Charles Albert De Grady : est orienté vers les grandes cultures (légumes céréales) et exploite une ferme mixte.

André Grévisse : en bio depuis 1979, orienté en polyculture/élevage avec bovins, ovins, poulets et maraîchage et s'occupe de la commercialisation.

V. PAC post 2020, questions-clés, préoccupations, idées et propositions (Thomas Schmit, chargé de mission bio, Collège des Producteurs)

Contexte :

Les discussions sur la PAC post 2020 sont en cours aux niveaux de la Région et de l'Union européenne. Les producteurs représentants du Collège pour la filière Bio souhaitent partager leurs interrogations sur ce sujet et recueillir les avis de la présente assemblée.

Les 5 thématiques suivantes seront abordées :

- Les aides au maintien et les aides à la conversion;
- les aides couplées et la charge d'UGB/Ha;
- les différences d'aides entre grandes cultures et prairies, la spécificité des maraîchers diversifiés sur petite surface ainsi que les vergers haute-tige;
- les primes à l'unité de main d'œuvre;
- le calcul des ratios pour le labour des prairies permanentes.

Thomas Schmit propose de présenter les différentes thématiques et positions des représentants du secteur. Il invite les participants à réagir en direct via les conversations. Ensuite, un échange sera organisé avec l'assemblée.

1^{ère} thématique: les aides au maintien et à la conversion



La disparition des aides au maintien constitue une crainte. En effet, dans beaucoup de pays européens, celles-ci n'existent plus. Cette suppression rend difficile la poursuite d'une activité bio. Les représentants du Collège s'interrogent également sur la manière de pérenniser ces aides en les finançant soit par le 1^{er} pilier soit par le 2^{ème} pilier.

Concernant les aides à la conversion, les représentants du Collège estiment qu'elles pourraient être perçues plus tôt afin de couvrir les risques et les difficultés plus importantes rencontrées en début de conversion.

2^{ème} thématique: les aides couplées

C'est une préoccupation importante. Les représentants du Collège pensent qu'un système basé sur 1 PRIME – 1 VACHE – 1 VEAU – 1 HECTARE serait plus appropriée et permettrait d'encourager un élevage lié au pâturage, produire une viande durable et avoir des fermes économiquement viables. Le système actuel convient bien pour les productions de blanc bleu mais de manière moins satisfaisante pour les autres races. Pour les mêmes raisons, les représentants du Collège estiment que la charge minimale d'UGB/Ha devrait être revue à la hausse.

3^{ème} thématique: différences entre grandes cultures et prairies, le maraîchage sur petite surface et les haute-tiges.

Les représentants du Collège se posent des questions sur les clés de répartition des primes entre prairies et grandes cultures. Ils estiment que la répartition de ces aides devrait encourager le secteur à aller vers un système polyculture / élevage à l'échelle la région.

Concernant les petits maraîchers, les représentants du Collège pensent que ceux-ci devraient être encouragés à prendre la certification Bio et que le système de primes devrait au minimum couvrir leur coût de certification.

Concernant les vergers haute-tige, les représentants du Collège pensent que leur utilisation dans les systèmes de productions bio (p.ex : parcours volailles, prairies pâturées, ..) devrait être encouragée. Il s'agit concrètement de les considérer autrement qu'en tant que prairies lorsque la densité de plantation est faible.

Timothée Petel (FUGEA) apporte une précision relative au maraîchage et présente le groupement des maraîchers diversifiés bio. La FUGEA et Biowallonie font partie des structures ayant œuvré à la mise en place de celui-ci. Il rassemble une quarantaine de maraîchers diversifiés bio souhaitant se fédérer à l'échelle du territoire wallon afin de relayer au mieux leurs revendications au niveau politique. Le groupement a réfléchi sur la thématique des aides PAC dans la perspective de les adapter à la réalité des maraîchers diversifiés bio sur petites surfaces. Différentes demandes de mesures sont émises telle que la mise en place du programme « petit agriculteur ». Cela permettrait à chaque état de définir un montant forfaitaire accessible à tout agriculteur en remplacement des aides du pilier 1. Ils demandent aussi une aide « MAEC » adaptée à ce mode de production ainsi qu'une révision des systèmes d'aides à l'installation et à l'investissement. Les producteurs bio touchent des aides à la conversion et au maintien définies par catégories de cultures et en fonction de la superficie. Il existe trois grandes catégories de cultures. Le maraîchage diversifié se trouve dans la catégorie « horticulture ». Les maraîchers diversifiés travaillant sur des petites surfaces vont toucher les mêmes aides qu'un producteur de légumes sur 40 – 50 hectares. Au niveau de l'aide bio, le souhait serait d'obtenir une catégorie dédiée aux maraîchers diversifiés bio sur petites surfaces avec une surprime



sur les trois premiers hectares et diviser par deux les aides pour les hectares suivants. Cela permettrait ainsi aux producteurs sur petites surfaces d'avoir une aide en cohérence avec leur travail. Il faut savoir qu'en dessous de 0,4 hectares les coûts de certification ne sont pas compensés par les aides bio. L'aide spécifique permettrait de couvrir les coûts de production et constituerait un incitant à l'engagement vers la labellisation bio.

4^{ème} thématique: Primes à l'unité de main d'œuvre

Les représentants du Collège estiment qu'il est important que le calcul du montant des primes soit lié à l'unité de main-d'œuvre familiale. Il s'agirait de prendre en compte le fait que plusieurs personnes indépendantes travaillent sur une même ferme.

Dominique Jacques précise, en ce qui concerne la main d'œuvre salariale, qu'il est nécessaire de s'interroger quant à la volonté de maintenir les aides bio actuelles ou d'activer moins d'aides à l'hectare mais avec prise en compte du nombre de personnes y travaillant. La logique tend vers un lien avec le nombre d'activités professionnelles reconnues par la Région wallonne sur la ferme, au détriment des grandes cultures.

5^{ème} thématique: Ratio pour le labour des prairies permanentes

Les représentants du Collège pensent qu'il est essentiel de garantir aux producteurs bio la possibilité d'ajuster leurs pratiques agronomiques (rotations) aux aléas de la production bio. Ils pensent qu'inclure les superficies bio dans le calcul des ratios de labour de prairies permanentes risque de mettre à mal cette possibilité d'ajustement des pratiques.

VI. Recueil des avis, débat et conclusion

La parole est donnée aux participants et sont suivies, si nécessaire, d'une réponse apportée. Les interventions sont les suivantes :

- *Participant* : demande de précision quant aux 0,6 UGB. *Réponse* : il s'agit de la valeur minimum dans le cahier des charges bio. Dans le cas d'une ferme autonome, il faudrait logiquement 1 UGB.
- *Laurent Streef* : la meilleure solution résiderait dans une prime à l'unité de main d'œuvre déclarée aussi bien salariée qu'indépendante. *Réponse* : *Dominique Jacques* explique que la main d'œuvre salariée ne relève pas du budget agriculture.
- *Philippe André* : question soulevée quant à la déclaration d'un parcours et l'installation de vergers haute tige, précisément sur un problème avec les codes PAC. *Réponse* : *Dominique Jacques* rappelle que la présente réunion a pour but de réfléchir à la future PAC et à la possibilité d'articuler plusieurs éléments. La haute tige peut constituer une plus-value dans les parcours.
- *Dominique Jacques* : s'interroge sur le fait de savoir s'il serait acceptable de rapprocher l'aide bio prairie et la culture. Il insiste sur l'importance du maintien des prairies, élément primordial compte tenu des grandes difficultés rencontrées par le secteur de l'élevage. Il pointe aussi le problème de manque de dérogations dues à la sécheresse.
- *Robert Lisart* demande quelle est la proportion de prairies au sein des surfaces totales bio. *Réponse* : environ 70 %.
- *Philippe Loeckx (UNAB)* relate une discussion tenue au sein de l'UNAB sur la pertinence d'amener les aides cultures ou fourrage au même niveau. Cela se justifierait par la simplification



administrative qui en découlerait. Cela constituerait une solution au problème de fourrage dû à la sécheresse qui risque de se répéter. Avec l'évolution de l'agriculture bio, il n'est à présent pas plus compliqué de faire des cultures que de produire des fourrages comme ça l'était historiquement. Ce serait aussi un avantage pour les fermes exclusivement en grandes cultures, leur permettant de faire des fourrages pour assurer un équilibre dans la rotation.

- *André Grévisse* souhaite profiter que la présente assemblée réunisse des représentants de la FWA et de la FUGEA pour initier un dialogue avec ceux-ci sur les négociations de la PAC et attirer l'attention sur la nécessité d'agir pour les jeunes agriculteurs. *Réponse* : *Caroline Decoster* (FWA) informe qu'elle ne dispose pas de mandat pour exposer les positions de la FWA lors de cette réunion et que cette thématique est gérée par sa collègue Isabelle Jaumotte. Elle ajoute que l'ensemble des participants aux réunions de négociations ont pu prendre connaissance des positions de la FWA à ce sujet, validées par les membres de leur commission bio. *Réponse* : *Timothée Petel* (FUGEA) insiste sur la nécessité d'utiliser la prochaine PAC afin d'initier une transition. Elle peut s'opérer par la mise en œuvre des mesures proposées par le groupement des producteurs maraîchers diversifiés bio. Concernant le volet « jeunes agriculteurs », la FUGEA se positionne en faveur d'une révision du système d'aides à l'installation et souhaite tendre vers une installation par développement, permettant à ceux-ci de débiter leur activité à titre complémentaire. La FUGEA soutient le maintien de l'aide couplée tout en supprimant le système de référence afin de procurer davantage de flexibilité aux éleveurs pour la gestion du cheptel. La FUGEA soutient également l'aide au vêlage. Elle souhaite la mise en place d'un plafonnement afin d'augmenter la prime touchée par bête. Cela permettrait à des agriculteurs en viande bovine qui ne perçoivent actuellement pas d'aides d'en bénéficier. La FUGEA ne s'exprime pas sur les primes liées à l'unité de main d'œuvre familiale car le cadre européen ne le permet pas. *Philippe Loeckx* propose de s'affranchir des considérations légales pour réfléchir au futur de l'agriculture. Il relate que l'UNAB avait plaidé, lors de la régionalisation de l'agriculture, en faveur d'un lien entre les aides et le nombre d'actifs sur la ferme. La Commission européenne avait refusé cette proposition en raison du fait que les aides à l'agriculture ne constituent pas des aides à l'emploi.
- *André Grévisse* : soutient les primes liées à l'unité de main d'œuvre familiale.
- *Timothée Petel* : concernant le labour prairie permanente : la FUGEA suivra l'évolution de la surface des prairies en région wallonne et plaide pour que le ratio d'indicateur de suivi se situe au niveau régional et pour que l'ensemble des prairies, en ce compris bio, soit intégré à celui-ci. *Dominique Jacques* ajoute qu'actuellement le bio n'entre pas dans le calcul de ratio. Pour l'UNAB, il faut garder la liberté d'avoir une rotation. L'UNAB a proposé de faire deux régions : sud et nord du sillon Sambre et Meuse. *Philippe Loeckx* ajoute que si l'on compte les prairies bio dans le ratio global, cela permettra au secteur conventionnel de pouvoir labourer davantage de prairies. Cela se fera au détriment des fermes qui passent en agriculture bio ou visant l'autonomie alimentaire. Il est donc opposé au fait de placer les prairies bio dans l'ensemble des prairies.
- *Dominique Jacques* insiste aussi sur l'importance de la régionalité dans l'alimentation humaine. *Philippe André* confirme cette position, notamment pour soutenir le marché de la céréale. Il est nécessaire de tenir compte des surfaces implémentées en Wallonie. *Eric Walin* intervient par rapport au pourcentage de régionalité qui ne devrait pas changer chaque année mais être augmenté progressivement. Il existe actuellement une distorsion de concurrence avec d'autres pays. Il faut viser le développement d'un bassin d'élevage et d'un bassin de culture bio dans la région.
- *Daniel Collienne* s'exprime sur les différentes thématiques. Concernant le labour de prairies permanentes chez les producteurs bio, il plaide pour le droit à la culture. Il craint la perte d'un savoir-faire. Il ajoute que cela permet le développement de l'autonomie dans les fermes et les



économies à grande échelle. Il clarifie le rôle du Collège des Producteurs qui consiste à rapporter les avis des agriculteurs. Il ajoute que les discussions tenues, afin d'être encadrées, auraient nécessité de disposer des présentations du Ministère. Cela n'a pas été possible. Il est essentiel que les producteurs expriment leurs préoccupations afin de pouvoir les relayer aux instances. Il informe aussi, en tant que membre de la FWA, que les débats auront lieu en temps utile au sein de la commission bio.

- *Timothée Petel* précise, au sujet des prairies permanentes, que la FUGEA défend le choix de la culture par l'agriculteur ainsi qu'une autonomie fourragère passant par un ratio régional. Il semble cohérent que toutes les prairies soient intégrées au ratio pour bénéficier d'une vue d'ensemble.
- *Dominique Jacques* souhaite faire part d'un autre débat. Les agriculteurs bio sont autorisés à labourer jusqu'au bord du cours d'eau en raison de l'absence de phyto. Cependant, cette possibilité serait remise en question. Des aides seront-elles prévues pour ces bandes ? *Caroline Decoster* confirme que la base légale de cette exception est discutée, l'Europe estimant qu'il pourrait y avoir discrimination entre les secteurs.
- *Dominique Jacques* déplore le manque de réaction quant au rapprochement des aides entre les prairies et les cultures. Cela pourrait s'interpréter comme une approbation. *Thomas Schmit* interpelle les producteurs présents sur ce point ainsi que sur la façon dont les aides sont distribuées dans le maraîchage.
- *Dominique Jacques* revient sur une proposition du plan stratégique bio qui pourrait être intégrée dans la future PAC. Les aides à la conversion (150 €) seraient payées plus tôt sachant que les premières années en bio sont les plus difficiles.
- *Thomas Schmit* interroge les participants par rapport au principe des aides au maintien. *Dominique Jacques* indique que le maintien pourrait être activé dans le premier pilier. *Daniel Collienne* ajoute que le secteur bio en Wallonie a besoin de ces primes. Il est nécessaire que ces engagements soient supérieurs à un an. *Charles Albert de Grady* ajoute qu'il faut tenir compte du lien entre les aides et la valorisation de la production à sa juste valeur.

En conclusion, après ces échanges, Thomas Schmit informe que les différentes interventions seront synthétisées et intégrées dans le compte-rendu cette Assemblée Sectorielle. Il invite les participants à transmettre des avis ou remarques à l'équipe afin d'alimenter les prochaines discussions post PAC.

VII. Présentation des actions de promotion de l'Apaq-W (Philippe Mattart, Directeur Général, Apaq-W)

Philippe Mattart débute son exposé en remerciant les équipes de l'Apaq-W pour le travail effectué. Il présente ensuite les actions de promotions de l'Agence.

Le contexte de crise sanitaire a provoqué des annulations d'activités prévues en 2020 comme la semaine bio, le marché des producteurs et la foire de Libramont.

Actions spécifiques au bio

Une campagne « Biomonochoix » digitale entrée sur la thématique de « la confiance » a été menée du 8 juin 2020 au 5 juillet 2020, pour un budget de 150.000 €.

Elle a donné lieu à une conférence de presse et la réalisation de capsules et spots en radio. Les répercussions sur les réseaux sociaux ont été larges.



Une campagne « Les céréales bio c'est mon choix ! » digitale a été réalisée du 26 octobre au 22 novembre 2020 pour un budget de 45.000 €.

Le site « biomonchoix.be » a fait peau neuve avec une adaptation à usage mobile. Il apporte aux consommateurs des informations sur le bio et permet de savoir où trouver les produits. Le site est basé sur la charte graphique « Biomonchoix », à forte notoriété.

L'Apag-W est active sur les réseaux sociaux, à une fréquence de 3 à 5 publications par mois et collabore également avec la presse spécialisée.

En 2020, l'Apag-W en partenariat avec l'Agence Bio, a déposé un dossier en vue d'obtenir un cofinancement européen. L'axe de travail était la promotion de l'agriculture biologique auprès des jeunes. Une cote de 75 % leur a été attribuée par la Commission européenne, qui, faute de fonds les a placés sur une liste de réserve. Ce projet sera redéposé en 2021.

L'Agence a réalisé une étude de marché en mai 2020 auprès d'un échantillon représentatif de Belges de 18 à 65 ans. Les chiffres sont encourageants. Il en ressort que l'intérêt pour le bio est en augmentation. 59 % des répondants disent connaître l'eurofeuille et 53% sont intéressés par l'agriculture bio.

La signification réelle de l'eurofeuille n'est cependant pas encore comprise suffisamment et le cahier des charges n'est pas bien connu. Il est à relever que seuls 44 % des répondants accordent de l'importance à l'origine wallonne des produits. A l'avenir, l'enjeu sera de mettre le focus sur l'origine locale.

Enfin, le matériel de promotion a été renforcé et les « capsules ambassadeurs » ont été diffusées en TV.

Actions transversales

Le salon « Horecatel » a pu être organisé juste avant le confinement. Les campagnes de promotion filière et la campagne estivale ont été menées. « Ma Quinzaine locale » dispose d'un budget de 45.000 € qui devrait être renforcé en 2021.

Le plan de relance

Le secteur bio est valorisé de manière proportionnelle dans le plan de relance et mis en œuvre par une campagne bio de fin d'année TV et radio (Budget : 78.500 €), un livre de recettes et la création de capsules didactiques. Le bio a également été valorisé dans le cadre de partenariat média presse écrite. Sud presse a fourni des indicateurs de performance excellents. Une campagne influenceurs a été organisée surtout à destination d'un public jeune.

Les perspectives 2021

Beaucoup de points doivent encore être discutés. L'Apag-W veut s'impliquer fortement dans le PSDAB et des collaborations sont prévues avec les différents partenaires du secteur bio. La campagne « Semaine bio » aura lieu en automne avec des outils de communications. Les foires et les événements de terrain sont prévus sous réserve que la situation sanitaire le permette. En 2021,



le budget actuellement inscrit au plan stratégique et opérationnel s'élève à 356.000 €. Il est composé de l'enveloppe spécifique de 325.000 € et des enveloppes réparties sur l'ensemble du plan à hauteur de 31.000 €.

Quel sera le rôle de l'APAQW dans le cadre du PSDAB ?

- Développer une communication efficace, pertinente et cohérente autour de la production biologique, adaptée aux publics cibles. Différents objectifs spécifiques comme identifier les opérateurs et les produits bio wallons de manière systématique et distincte dans les actions de promotion envers les différents publics cibles ou enrichir les visuels de communication y sont liés.
- Susciter et déclencher l'acte d'achat de produits bio wallons (à domicile et hors domicile). Différents objectifs spécifiques comme augmenter la visibilité des produits et des opérateurs bio wallons ou renforcer les liens entre les consommateurs et les producteurs/transformateurs bio wallons y sont liés.
- Bénéficier d'expertises et de financements extérieurs. Différents objectifs spécifiques comme trouver des moyens financiers complémentaires à ceux de l'APAQ-W ou accroître les collaborations y sont liés.

En fin d'exposé, un échange est organisé avec l'assemblée.

Discussion

- *François Sonnet* : A-t-on une idée du poids de l'impact des publicités de l'Apaq-W face aux matraquages des grandes surfaces ? *Réponse : Philippe Mattart* : Il n'existe pas d'indicateur de performance de la publicité des grandes surfaces par rapport à celle effectuée par l'Agence. La responsabilité de l'Apaq-W est de mesurer l'impact de ses campagnes. Cela a été réalisé en 2020 et continuera cette année grâce à des données de consommation. Les tests liés aux campagnes effectuées peuvent être interprétés de manière mitigée. Certains visuels bénéficient d'une forte notoriété comme le site « Biomonchoix » mais ce n'est pas le cas de tous les des labels. L'Apaq-W souhaite réfléchir en concertation à la manière d'accentuer la visibilité des produits bio et local dans les grandes surfaces et points de vente spécialisés.

- *Caroline Decoster* : Dispose-t-on d'une manière d'objectiver le résultat de la participation à « Horecatel » ? Le secteur bio y est présent depuis un certain temps or les restaurateurs ne sont pas enclins à utiliser les produits bio et ne sont pas certifiés bio. Vu l'importance du budget dédié à ce salon, il serait peut-être opportun de porter son choix sur un autre événement comme le « salon des boulangers » ou le « salon des brasseurs ». Cela permettrait d'activer d'autres leviers. Cette suggestion est lancée depuis 4 ans. *Réponse : Philippe Mattart* : Cette proposition intervient trop tardivement, la participation au salon Horecatel nécessitant de s'engager assez tôt. Il s'agit d'un événement phare professionnel au niveau de l'Horeca et la présence du secteur bio dans ce salon semble pertinente. Cette participation mérite d'être évaluée. *Caroline Decoster* : propose de sensibiliser davantage les boulangers à l'utilisation de céréales locales. Il faut inciter les moulins à proposer de la farine locale. *Réponse : Philippe Mattart* : il s'agit effectivement d'un enjeu qui concerne le développement de la demande et l'offre. Il est envisageable d'évaluer « Horecatel » ainsi que de l'opportunité de se rendre ailleurs, s'il s'agit du souhait du secteur. La participation à un salon monosectoriel nécessite un investissement équivalent au budget actuel pour ne toucher qu'un secteur. *Dominique Jacques* : apporte un retour sur sa participation au salon « Horecatel » et estime



que c'était satisfaisant. Beaucoup de personnes étaient intéressées. *Philippe Mattart* : pointe le risque que l'absence du bio soit assimilé à la politique de la chaise vide.

Philippe André : a participé deux fois au salon Horecatel. Il semble que le public professionnel ne représente que 20 à 25 % des visiteurs. Il serait plus porteur de se concentrer sur des salons plus professionnels.

- *Philippe André* : le logo « Biomonchoix » est-il utilisable sur des produits ? Cela pourrait représenter le bio local dans les magasins. *Philippe Mattart* : ce logo n'a pas été conçu comme un label. La question est cependant ouverte. Il faut déterminer si cela aurait vocation à être un label destiné à identifier des produits ou plutôt une thématique de campagne de choix. Un logo ne doit pas être un label d'identification de l'origine géographique, ce serait une infraction. Il doit correspondre à d'autres critères. Un benchmark pourrait être réalisé sur la manière dont le logo AB en France est utilisé par l'Agence bio et ce à quoi il correspond exactement. *Muriel Huybrechts (Chargée de mission - Pôle législation - Agriculture biologique)*: le label « Biogarantie » a connu un essoufflement vers 2008-2009 avec l'arrivée de l'eurofeuille. Auparavant, le label était utilisé par près de 50% des opérateurs belges. Ce label privé payant a été confronté avec un label public gratuit. La France a réussi à maintenir et développer la force du label AB. « Biomonchoix » est un message très intéressant et pourrait devenir un logo pertinent. Elle encourage à réaliser le benchmark.

Philippe André : le label Biogarantie bénéficiait d'une forte notoriété. Son déclin s'explique par son caractère payant. *Delphine Dufranne* : le label AB existait avant le label européen. Les labels nationaux avaient vocation à disparaître pour être remplacé par le label eurofeuille. Les Français ont continué à utiliser le label AB en raison de sa grande notoriété. Les Français placent à présent les 2 labels. Le label AB n'a pas pour objectif d'être apposé seulement sur les produits français mais est intéressant pour toucher le marché français. Le label AB n'est pas plus strict que le label européen, il s'agit du même niveau d'exigence. Une étude a été faite en mai sondant 1000 Belges sur la notoriété des différents logos présents sur le territoire belge. 59 % des Belges connaissent le label eurofeuille, 51 % connaissent le label AB, 26% connaissent le label Biogarantie, 18 % connaissent le label Nature&Progrès et 6% le label Demeter.

Thomas Schmit clôture les échanges et invite les participants à faire part d'autres commentaires via le chat ou par mail. Philippe Mattart ajoute que le plan opérationnel de l'Apaq-W a été approuvé par le gouvernement. En ce qui concerne le plan spécifique bio, des concertations seront organisées afin de mettre en place des campagnes efficaces.

VIII. Points divers

Aucun point. Thomas Schmit remercie la participation de chacun. Muriel Huybrechts précise qu'il s'agit d'une Assemblée Sectorielle extraordinaire. Au printemps et en automne 2021 seront organisées les prochaines Assemblées.



Annexe I : Liste des présences

Producteurs

NOM	Prénom
ANDRÉ	Philippe
COLLIENNE	Daniel (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
DE GRADY DE HORION	Charles-Albert (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
DECALUWE	Laurent
DEPAS	Gisèle
GHAYE	Claire
GREVISSE	André (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
HAUSSE	Michel
HENIN	Marc-André
JACQUES	Dominique (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
LEBLANC	Jean-Jacques
LISART	Robert
LOECKX	Philippe
MANY	Christian
PIERARD	David
PIRSON	Wendy
RIXHON	Gérard
SONNET	François
STREEL	Laurent

Entreprises (de transformation, distribution, restauration et vente)

Nom	Prénom	Entreprise
BOSSU	Mathilde	Food'Wapi
PIRET	Pierre-Yves	Prodabio sa
VANDALEM	Françoise	La Bourrache
WALIN	Eric	SCAR scrl
WUIDAR	Emile	

Organismes



Nom	Prénom	Organisme
DE HALLEUX	Maëlle	CRA-W
DECOSTER	Caroline	FWA
DECRUYENAERE	Virginie	CRA-W
DESMET	Rémi	UCLouvain
DOMBRET	Laurent	Biowallonie
DUFranNE	Delphine	APAQ-W
GEORGES	Benoît	SPW
GROGNA	Philippe	Biowallonie
GROSJEAN	Emmanuel	SOCOPRO asbl
HEMDANE	Sami	Comeos
HENRARD	Gregory	SPW
HOUSEN	Claire	APAQ-W
HUYBRECHTS	Muriel	SOCOPRO
KÖNIGS	Annette	Comité du Lait
MATTART	Philippe	APAQ-W
MINNEKEER	Beverley	CRA-W
MORELLE	Max	CRA-W (Cellule transversale de Recherches en Agriculture Biologique)
MOERMAN	Marie	CRA-W (Cellule transversale de Recherches en Agriculture Biologique)
PEREZ	Alvaro	SPW
PETEL	Timothée	FUGEA

Annexe II : Liste des questions et remarques postées sur le chat et classées par thématique.

1^{ère} thématique : les aides au maintien et à la conversion :

- De Laurent Streel : pour les aides à la reconversion je pense qu'il ne faut pas que les agriculteurs se reconvertissent juste pour les primes...
- De Philippe Grogna (Biowallonie) : Merci, j'allais le dire :-)
- De Wendy Pirson : il faut les garder, ou alors repenser complètement la vente (et les prix) du marché, ce qui semble difficile au vu du fonctionnement de l'Europe. Les Belges ne sont pas assez chauvins pour protéger leur agriculture seuls

2^{ème} thématique : les aides couplées :

- De SPW - DPEAI - Pérez Alvaro : Bonjour, pouvez-vous préciser sur le point des UGB (0.6?)

3^{ème} thématique : différences entre grandes cultures et prairies, le maraichage sur petite surface et les haute-tiges.

- De Laurent Streel : on peut aussi donner une aide à la certification bio en dessous de x ha bio
- De Robert Lisart : Ok pour un lissage des aides mais que l'on ne pénalise pas les agriculteurs n'ayant pas de bétail par rapport au surface fourragères.



- De Hausse Michel : La différence entre les petits maraichers et les petits exploitants agricoles est identique. Il faut également primer d'avantage les premier ha d'une exploitation...
- De Dominique Jacques : Oui Michel, c'est une réflexion que nous avons à l'UNAB concernant les petites fermes et il faudrait revoir les tranches de 0 à 30Ha au lieu 0 à 60Ha actuellement

4^{ème} thématique : Primes à l'unité de main d'œuvre

- De Laurent Streel : la meilleure solution prime à l'unité de main d'œuvre déclarée aussi bien salariée qu'indépendante.

5^{ème} thématique : Ratio pour le labour des prairies permanentes

- Robert Lisart : Quelle est la proportion de prairies dans les surfaces totales Bio?
Max Morelle (Cellule bio CRAw) : 75.7% des surfaces sont des prairies (chiffres du bio de 2019)
<https://mk0biowalloniejo431r.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2020/06/Le-bio-en-chiffre-2019.pdf>

Autre

Commercialisation, importation

- De Prodabio Pierre-Yves (Prodabio) : Quels sont les productions dont les consommateurs sont demandeurs ou que l'on importe actuellement ? Je pense essentiel de prendre également ce facteur en compte sans remettre en cause ce qui a été dit .
- De Robert Lisart : Est-ce que Daniel Colienne n'est pas membre de la FWA? Qu'en pense t'il?
- De Laurent Streel : pour faire avancer le secteur il faut aussi s'interroger sur la commercialisation de nos production bios , pour qu'elles deviennent rentables.
- De Gérard RIXHON : Pour ce problème de valorisation des productions bio, il faut qu'il y ait une uniformisation du règlement bio dans toute l'Europe !!! Pour avoir une concurrence loyale
- De Daniel Colienne producteur : Si c'est vers le haut

Age agriculteurs

- De Gérard RIXHON : C'était 56 ans de moyenne il y a près de 5 ans !!!

Cours d'eau

- De Gérard RIXHON : Concernant la bande des 6 mètres le long des cours d'eau ne concerne pas uniquement le problème des actions culturale, mais l'érosion aussi !!

APAQW

- De Françoise Vandalem (La Bourrache) : pour info, le site biomonchoix n'est pas accessible.
- De Dufranne Delphine (APAQ-W) : Voici le lien pour le site : <https://biomonchoix.be/>
- De François CATL : A-t-on une idée du poids/impact des publicités de l'apaq-w face au matraquage quotidien des Carrefour, Colruyt, Lidl, etc... ?
- De Françoise Vandalem (La Bourrache) : Il me semble, mais, je me trompe peut-être, qu'avec 30000 euros, il y a déjà moyen de faire quelques salons
- De Dufranne Delphine (APAQ-W) : Horecatel rassemble effectivement différents secteurs : boulangers, brasseurs et autres transformateurs
- De Caroline Decoster (FWA) : de mémoire, ce benchmark a déjà été fait... plus qu'à trouver les chiffres!

Labels



- De Laurent Streel : oui mais il y a déjà tellement de labels
- De Laurent Streel : il faudrait plutôt développer une marque commerciale unique.
- De Philippe Loeckx : Le logo AB est propriété de l'état Français (Ministère de l'agriculture) et donc clairement en infraction avec l'Europe
- De Caroline Decoster (FWA) : Pour information: selon le baromètre 2018 de l'Agence Bio, 97 % des Français reconnaissent la marque
AB qui est la propriété exclusive du Ministère de l'Agriculture
- De Robert Lisart : Que coûte le label Biogarantie? Réponse 100€... est-ce vraiment beaucoup pour un producteur par rapport à l'impact?

Annexe III : La promotion de l'agriculture bio (présentation de l'APAQ-W)



Présentation
APAQ-W AS Bio Janvi

Annexe IV : Documents préparatoires à l'assemblée sectorielle



Invitation AS Janvier
2021



Thématiques PAC AS
Bio Janvier 2021



Présentation Collège
AS Bio Janvier 2021